



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 septembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Point 91 g) de l'ordre du jour

### Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Durant la période à l'examen, en raison de difficultés logistiques et autres, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale n'a tenu qu'une seule réunion ministérielle. À la conclusion de cette réunion, il a adopté la Déclaration de Brazzaville sur l'évolution de la situation entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda, dans laquelle il se félicite notamment de la décision des deux gouvernements de poursuivre leurs efforts en vue de la réouverture de leurs ambassades respectives et les encourage à faire aboutir cette heureuse initiative. Le Comité a également approuvé la décision prise à la réunion ministérielle de la Commission tripartite République démocratique du Congo-Rwanda-Ouganda, qui s'est tenue à Kigali les 24 et 25 août 2005, de lancer un ultimatum aux Forces démocratiques de libération du Rwanda leur intimant de déposer volontairement les armes d'ici à septembre 2005. Outre le fait d'avoir adopté la Déclaration de Brazzaville, le Comité a pris note avec intérêt du rapport soumis par le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur ses activités dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Il a également adopté son programme d'activités pour la période 2005-2006.



**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–3	3
II. Réunion du Comité consultatif permanent . . . . .	4–8	3
III. Mesures prises par les Nations Unies . . . . .	9–12	4
IV. Programme d'activités pour 2005-2006. . . . .	13	5
V. Questions administratives et financières . . . . .	14–15	6
VI. Conclusions et observations . . . . .	16–17	6

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 60/87, intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », l'Assemblée générale a notamment réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durables dans la sous-région. Elle a également réaffirmé son soutien au programme de travail du Comité, que celui-ci a adopté à sa réunion d'organisation, tenue à Yaoundé en juillet 1992 (voir A/47/511).

2. Par la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à fournir une assistance aux États membres du Comité consultatif permanent pour assurer la poursuite de leurs efforts. Elle a également prié le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à prêter tout leur concours au bon fonctionnement du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale. L'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de continuer à apporter une assistance accrue aux pays d'Afrique centrale dans la gestion des problèmes de réfugiés et personnes déplacées se trouvant sur leurs territoires. L'Assemblée a aussi demandé au Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport est soumis pour donner suite à cette demande. Il concerne les activités entreprises par les Nations Unies et le Comité consultatif depuis la soumission du précédent rapport sur cette question (A/60/166).

## II. Réunion du Comité consultatif permanent

4. Le Comité a tenu sa vingt-troisième réunion ministérielle du 29 août au 2 septembre 2005 à Brazzaville (voir A/60/393-S/2005/616). Parmi les questions inscrites à son ordre du jour figuraient notamment : a) l'évolution de la situation géopolitique et de sécurité dans certains États membres du Comité, en particulier au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad, et l'évolution de la situation entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda; b) un échange d'expériences au sujet de l'application des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans divers États membres du Comité; c) l'examen de l'application de la Déclaration de Brazzaville sur la mise en œuvre en Afrique centrale de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs; et d) l'état d'avancement des préparatifs de l'exercice militaire conjoint de Bahr-el-Ghazal, qui devait avoir lieu en novembre 2005.

5. L'ensemble des 11 États membres du Comité, à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, ont participé à cette réunion.

6. Le Comité consultatif s'est félicité de la tenue dans le calme des élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielles au Burundi. Tout en rendant

hommage aux habitants et aux dirigeants de la République centrafricaine et en les félicitant chaleureusement de la maturité dont ils avaient fait montre durant les élections présidentielles qui s'étaient déroulées dans le calme, le Comité s'est néanmoins déclaré gravement préoccupé par la précarité persistante de la situation humanitaire et de sécurité, notamment dans les régions septentrionales du pays. Il a salué les progrès accomplis en République démocratique du Congo au cours de la période de transition, tout en comprenant les difficultés qui avaient entraîné la prorogation de cette période au-delà de juin 2005. Il a encouragé la Commission électorale indépendante à poursuivre la préparation des élections. Il s'est également félicité des mesures énergiques prises par les Forces armées de la République démocratique du Congo et par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour désarmer les milices et améliorer la sécurité dans l'est du pays.

7. Au sujet de la situation au Tchad, le Comité consultatif s'est félicité de l'accord du 21 août 2005 en vertu duquel 600 combattants de la faction armée du Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT) se sont ralliés au gouvernement. Il a encouragé le gouvernement à poursuivre ses efforts visant à réconcilier tous les Tchadiens. Pour ce qui est des préparatifs de l'exercice militaire conjoint de Bahr-el-Ghazal, il a favorablement accueilli l'offre de l'Angola et du Cameroun d'assurer le transport des troupes de certains pays, ainsi que l'offre du Cameroun et du Gabon de mettre à la disposition du Tchad, dans le cadre de cet exercice, des moyens logistiques aériens et terrestres. Il s'est également félicité de ce que tous les États membres avaient confirmé lors de la réunion des chefs d'état-major généraux, tenue à Luanda les 13 et 14 avril 2005, qu'ils comptaient participer à l'exercice.

8. À la conclusion de sa réunion, le Comité consultatif a adopté la Déclaration de Brazzaville sur l'évolution de la situation entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda, dans laquelle il se félicite, notamment, de la décision des deux gouvernements de poursuivre leurs efforts en vue de la réouverture de leurs ambassades respectives et les encourage à faire aboutir cette heureuse initiative. Le Comité a également approuvé la décision prise à la réunion ministérielle de la Commission tripartite sur la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda, qui s'est tenue à Kigali les 24 et 25 août 2005, pour lancer un ultimatum aux Forces démocratiques de libération du Rwanda leur intimant de déposer volontairement les armes d'ici à septembre 2005.

### **III. Mesures prises par les Nations Unies**

9. Pendant la période considérée, le Département des affaires de désarmement a continué à assurer le secrétariat du Comité consultatif. À cet égard, il a aidé le Comité à organiser sa vingt-troisième réunion ministérielle et a essayé, en vain, de recueillir des fonds pour permettre au Comité de mettre en œuvre son programme d'activités pour la période 2005-2006. Qui plus est, le Département a continué à encourager les États membres du Comité à appliquer le Programme d'action de 2001 visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cette fin, pendant la Conférence des Nations Unies de 2006 chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action, le Département, en collaboration avec l'Unité des armes légères et de la démobilisation du Programme des Nations Unies pour le développement et un

certain nombre de pays donateurs, a facilité la participation à la Conférence de certains des États membres du Comité les plus touchés.

10. Pendant la même période, le Département des affaires politiques et le HCR ont continué à appuyer le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie. Ce centre, situé à Yaoundé, a commencé à fonctionner en mars 2001. Ses activités principales pendant la période considérée ont été : la formation, les services consultatifs et la coopération technique, un programme de stages, la sensibilisation aux droits de l'homme et l'appui aux processus de paix.

11. Plus particulièrement, pour donner suite au séminaire destiné aux communautés pygmées tenu à Yaoundé et à Sangmelima Mekas au Cameroun en novembre 2002, sur le thème « Droits des minorités et des populations autochtones », le Centre a organisé, en collaboration avec l'Unité de lutte contre la discrimination du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de Genève, un séminaire sur le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, qui s'est tenu à Libreville en juillet 2005. Le Centre a également continué à offrir sa coopération technique aux gouvernements et aux institutions nationales, sur leur demande. Les institutions chargées des droits de l'homme en place au niveau national ont déjà bénéficié de cette assistance, notamment au Cameroun. Celles en voie de création, telles que les institutions du Congo et de la Guinée équatoriale, ont bénéficié d'un appui modeste.

12. Le HCR a également continué à fournir une assistance aux États membres du Comité consultatif suivants : Burundi, Congo, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Rwanda. Pendant la période considérée, du fait du conflit qui perdure au Darfour (Soudan), le HCR a étendu ses opérations au Tchad et offert de protéger quelque 750 000 réfugiés et demandeurs d'asile, tout en aidant plus de 470 000 personnes pour la seule année 2005 en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs. Enfin, le Centre a facilité le retour de plus de 90 000 réfugiés dans les pays de la région, tandis que 25 000 autres sont revenus de leur propre initiative<sup>1</sup>.

#### **IV. Programme d'activités pour 2005-2006**

13. Pour la période 2005-2006, le Comité consultatif a envisagé les activités ci-après : convocation des vingt-troisième et vingt-quatrième réunions ministérielles; organisation d'une réunion d'experts d'États membres du Comité pour débattre des questions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; armes légères; problèmes transfrontières; réforme du secteur de la sécurité; et organisation d'un séminaire sur la participation de la société civile à la mise en œuvre du Programme d'activités prioritaires sur les armes légères adopté à Brazzaville en 2003. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées pour recueillir les fonds nécessaires à l'exécution de ses activités pendant la période considérée, le Comité n'a pu organiser que sa vingt-troisième réunion ministérielle. La vingt-quatrième se tiendra à Kigali du 25 au 29 septembre 2006. Le Département des affaires de désarmement cherche encore des donateurs pour l'organisation de la réunion d'experts et du séminaire mentionnés ci-dessus.

<sup>1</sup> Voir UNHCR, *Rapport mondial 2005*.

## V. Questions administratives et financières

14. Pendant la période considérée, l'Assemblée générale a continué de financer au titre du budget ordinaire deux réunions ministérielles, tandis que le Haut Commissariat aux droits de l'homme continuait à financer les activités du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale.

15. Le Secrétaire général réitère son appel aux États Membres et aux organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales les invitant à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, afin de permettre à ce Comité de mener à bien son programme d'activités.

## VI. Conclusions et observations

16. Depuis quelques années, l'appui financier aux activités du Comité consultatif semble s'amenuiser, ce qui l'empêche de mener à bien son programme de travail. Malgré cette situation, le Comité continue à jouer un rôle important dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région d'Afrique centrale. Le Comité a besoin pour pouvoir continuer à s'acquitter de son mandat d'un appui continu, sous forme notamment de contributions volontaires.

17. Les États membres du Comité consultatif doivent assumer pleinement la responsabilité des activités du Comité. À cet égard, il est indispensable que le Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale (créé en juin 2000) et ses structures, notamment son mécanisme d'alerte rapide, deviennent opérationnels. Il est également vital de renforcer les capacités du secrétariat de la CEEAC afin qu'il soit en mesure de prendre la direction des activités visant à concrétiser les diverses déclarations, décisions et recommandations du Comité.